

DECISION
du Comité de Ministres de l'Union économique Benelux
nommant les Secrétaires généraux adjoints
de l'Union économique Benelux

Le Comité de Ministres de l'Union économique Benelux,

Vu l'article 34, alinéas 2 et 3 du Traité d'Union,

Attendu que les mandats de Monsieur L. WILLEMS, Secrétaire général adjoint de nationalité belge et de Monsieur J. SCHLEICH, Secrétaire général adjoint de nationalité luxembourgeoise ont pris fin le 31 août 1985,

A pris la présente décision :

Article 1er

Monsieur Claude RIJMENANS, de nationalité belge, est nommé Secrétaire général adjoint de l'Union économique Benelux pour la période se terminant le 31 août 1990.

Article 2

Madame Marie-Rose WORMERINGER-BERNA, de nationalité luxembourgeoise est nommée Secrétaire général de l'Union économique Benelux pour la période se terminant le 31 août 1990.

Article 3

L'article 1er de la présente Décision entre en vigueur le 1er octobre 1985 et l'article 2 le 1er janvier 1986.

FAIT à Bruxelles, le 8 octobre 1985.

Le Président du Comité de Ministres,

H. van den BROEK